



Vente adjudication et bail

Par **learn451**, le **12/11/2018** à **14:57**

Bonjour et merci par avance à ceux qui pourront m'aider et me conseiller.

Sur le site d'annonce aux enchères j'ai vu un bien qui m'intéresse avec dans l'intitulé serait loué.

Je suis donc allé visiter ce bien et le jour de ma visite la personne présente m'indique louer ce bien à la semaine et n'avait pas de papier le justifiant.

En regardant sur le bon coin j'ai effectivement vu le bien y figurer je me suis donc dit que quand j'achèterais ce bien il serait libre.

J'ai gagné ce bien aux enchères au mois d'avril et entrepris des travaux de rénovation jusqu'au mois d'octobre. J'ai ensuite mis en location ce bien mi octobre.

Une personne m'appelle ce jour me disant qu'elle est la locataire de ce bien depuis le mois de juin 2017.

Mon erreur a été de ne pas être allé consulter le cahier des charges, il était effectivement inscrit que le bien était loué mais que le bail n'avait pas été présenté.

Je ne pensais pas avoir fait d'erreur car du mois de juin au mois d'octobre personne ne c'est plain de ne pas pouvoir rentrer dans le logement.

Je ne sais pas quoi j'ai un nouveau locataire en place et l'ancien me somme de vouloir y habiter et m'a même menacer de faire intervenir un serrurier.

Pouvez vous m'aider ?

Merci par avance.

Par **morobar**, le **13/11/2018** à **09:49**

Bonjour,
Il faut lui demander de prouver sa qualité de locataire.